

Ordonnance Des generaux des monnoyes

Qui ordonne de ne rabatre cuiure aux m^{rs}
de tous l'argent en vaiselle qui sera porte aux
monnoies. Du 28. mars 1346.

Nous vous mandons que de tous
l'argent en vaiselle en platte ou en
gros tournois d'argent que loz vous
portera et liura a la monnoye du
jour que vous aurez receu eice
lettres en avant, vous ne rabates point
de Cuiure aux Marchands, et tout
le Cuiure qui vous sera necessaire
a alloyer le d. argent en vaiselle en
platte ou en gros tournois d'argent
sera pris sur le roy et le seronc
allouer en Comptes de vous maistrer
et nous maistrer d'effendone que
vous ne receues tel argent sans

la presene de Jacques Doisy votre
gard et tout ce que nous en receuven
a parlez sur papier et le nom de celui
parquoy nous en puisions auoir
Coy. toutes fois que mestier en sera
escript a Paris le 28. 3. Mars l'anz
1346. /.